PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 19/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

R-A-S 56 – Constitution de société

Référence : L010006

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 6 mai 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 15/03/2022 il a été constitué une SASU dénommée : **R-A-S 56** – Siège social : 5 rue nicolas appert zi de la garderie 56520 GUIDEL – Capital : 1 000€ – Objet : La rénovation et la réparation d'immeubles après sinistre (tous corps d'état) ; entreprise générale du bâtiment ; la participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; la participation, directe ou indirecte, à toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou à toutes entreprises commerciales, industrielles ou civiles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. – Président : la société GROUPE ARTORIUS, SARL au capital de 1 000€, sise zone industrielle de la garderie 5 rue nicolas appert 56520 GUIDEL N°910475748 RCS de LORIENT représentée par M. ROBIC Mathieu – Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, les actions se transmettent librement entre associés. hors le cas d'une transmission libre, la transmission de titres à un tiers donne lieu à agrément du bénéficiaire de la transmission dans les conditions et selon les modalités qui suivent. l'agrément ou le refus d'agrément est décidé par la collectivité des associés statuant à titre extraordinaire. les actions de l'associé qui envisage la transmission sont prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. – Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. chaque action donne droit à une voix. – Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LORIENT.

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE